

Instance de divorce et credits

Par papillon6513, le 03/04/2013 à 21:49

Bonjour,

Je vous explique la situation, mon mari et moi allons divorcer (pas de contrat de mariage) mais nous avons des dettes. Mon mari compte divorcer lorsque celles ci seront remboursées, il en assure le paiement mais je souhaite proteger ma famille. Il se propose de faire plusieurs attestations, une ou il me cède la maison et une autre ou il assure prendre les crédits à sa charge. Ces attestations ont-elles une valeur juridique si un jour il ne paie plus ?

Merci de votre aide.

Par amajuris, le 03/04/2013 à 23:43

bjr,

pour vous céder la maison il doit vous donner ou la vendre et ce doit être fait devant notaire. pour les dettes vous êtes solidaires avec votre mari si vous avez signés à deux les emprunts. un divorce n'efface pas les dettes et de toute façon votre divorce ne concerne pas vos créanciers.

cdt